Nouvelle convention collective de travail (CCT) au 1.7.2018

Chères collaboratrices et chers collaborateurs,

Les négociations portant sur une nouvelle convention collective de travail (CCT) entre Swissmem et les cinq associations de travailleurs et syndicats (Employés Suisse, société des employés de commerce, ASC, Syna et Unia) ont pu être conclues avec succès le 1er juin 2018. La CCT est prolongée de cinq ans (du 1.7.2018 au 30.6.2023). Les adaptations essentielles sont les suivantes.

- **Salaire minimum et contrôle du salaire minimum (art. 15.2, al. 3-7 CCT)**
  Les salaires minimaux seront indexés annuellement sur la base de l'indice national des prix à la consommation et contrôlés par la société d'audit propre. L'employeur obtiendra ainsi une attestation CCT, nécessaire pour les appels d'offres publics. Le salaire minimum mensuel pour la région C sera adapté périodiquement.

- **Promotion de certains groupes de collaborateurs (art. 25, 25 CCT)**
  Le développement professionnel des collaborateurs doit être encouragé dans l'entreprise. En cas de licenciements, le délai de résiliation contractuel est prolongé d'un mois pour les collaborateurs âgés de 55 ans et plus ayant au moins 10 années de service.

- **Passerelle MEM 4.0 «Initiative de reconversion professionnelle» pour adultes (art. 50 CCT)**
  Les parties contractantes ont l'intention de planifier et de mettre en œuvre ensemble des mesures de formation continue ou de réorientation professionnelle pour les collaborateurs concernés, afin d'améliorer leur capacité à s'intégrer au marché du travail dans un environnement en mutation (p. ex. en raison de la numérisation).

- **Dérogations aux conditions conventionnelles de travail (art. 57 CCT)**
  Cet article permet à l'employeur de prolonger le temps de travail dans des conditions clairement définies (p. ex. en cas de difficultés économiques ou en vue d'améliorer la compétitivité). La durée maximale de la prolongation du temps de travail a été réduite de 30 à 24 mois.

La nouvelle CCT sera disponible en version imprimée au plus tôt en août 2018. Elle sera toutefois publiée sous forme de fichier PDF avant cette échéance sur le site Internet de Swissmem: https://www.swissmem.ch/fr/actualites/publications.html

Meilleures salutations,
Schulthess Maschinen SA

Richard Meyer
Directeur du personnel

02.07.2018/MEY